



Le prochain adversaire du Cameroun en demi-finale avait refusé de prendre part à la conférence d'avant-match prévue le 29 janvier dans le cadre du quart de finale contre le Maroc au stade Ahmadou Ahidjo de Yaoundé. Le pays s'en tire avec un lourde amende.

Le Jury Disciplinaire de la CAF a infligé une amende de 100 000 USD, dont 50 000 avec sursis, à la Fédération égyptienne de football (EFA) pour avoir enfreint les protocoles et règlements médiatiques de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies Cameroun 2021.

Cette décision survient après que l'équipe égyptienne a manqué à son obligation de participer à la conférence de presse d'avant-match prévue le 29 janvier 2022, dans le cadre du quart de finale entre le Maroc et l'Égypte au stade Ahmadou Ahidjo de Yaoundé.

Les médias et les détenteurs de droits avaient attendu près de deux heures l'arrivée de l'Égypte pour la conférence de presse.

La Fédération égyptienne a 60 jours pour s'acquitter de l'amende de 50 000 USD.

La somme de 50.000 USD sera suspendue à condition que la fédération égyptienne ne soit pas reconnue coupable d'une infraction similaire lors de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies, Cameroun 2021.